



2017-2020

STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Patrimoine canadien – août 2017



This publication is also available in English.

Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Cette publication est disponible en ligne en format PDF et HTML à canada.ca/patrimoine-canadien

© Sa Majestée la Reine du chef du Canada, 2017

No. de catalogue : CH1-25F-PDF

ISSN: 1929-3372

Table des matières

Section 1 : Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable	4
Section 2 : Le développement durable au sein du ministère du Patrimoine canadien	4
Section 3 : Les engagements du ministère du Patrimoine canadien	5-13
Section 4 : Intégration du développement durable	14

Liste d'acronymes

Architecture d'alignement des programmes AAP ACEE Agence canadienne d'évaluation environnementale BDD Bureau de développement durable CGV Centre pour un gouvernement vert CT Conseil du Trésor EAQ Examen de l'assurance de la qualité **ECCC** Environnement et Changement climatique Canada **EES** Évaluation environnementale stratégique GC Gouvernement du Canada GES Gaz à effet de serre ICC Institut canadien de conservation **LEP** Litre équivalent pétrole Mémoire au Cabinet MC ODD Objectifs de développement durable ONU Organisation des Nations Unies PCH Patrimoine canadien PDD Programme de développement durable SCT Secrétariat du Conseil du Trésor SFDD Stratégie fédérale de développement durable SMDD Stratégie ministérielle de développement durable **SPAC** Services publics et Approvisionnement Canada SPC Services partagés Canada

Section 1 : Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016-2019 présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Conformément aux objectifs de la Loi qui consistent à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques à la prise de décisions et à faire en sorte que de telles décisions soient plus transparentes et responsables devant le Parlement, le ministère du Patrimoine canadien soutient l'atteinte des objectifs présentés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

Section 2 : Le développement durable au sein du ministère du Patrimoine canadien

Objectif de la SFDD : Un gouvernement à faible émission de carbone

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) appuie la *Loi fédérale sur le développement durable* ainsi que les objectifs et les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) qui régit les émissions de carbone au Canada. Cependant, toutes les installations ministérielles appartiennent à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), à l'exception de l'édifice de l'Institut canadien de conservation (ICC), qui est incidemment en voie de renouveler sa certification BOMA BEST pour un rendement énergétique et écologique efficace.

Le Centre pour un gouvernement vert (CGV), du Conseil du Trésor, reconnaît que le ministère du Patrimoine canadien est un « faible émetteur de gaz à effet de serre (GES) » en raison de son empreinte environnementale relativement petite. Toutefois, Patrimoine canadien encourage activement l'adoption de pratiques durables au travail qui permettent de réduire les émissions de carbone. Par exemple, le Ministère a mis en œuvre des mesures entièrement harmonisées à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral, dans la mesure où des dispositions environnementales sont incluses dans les documents des appels d'offres du Ministère. Dans le but de réduire davantage l'empreinte carbone du Ministère, Le Ministère a adopté une nouvelle politique permettant un seul appareil à chaque utilisateur, ce qui signifie que le Ministère encourage chaque employé à utiliser un seul appareil technologique principal, comme un ordinateur portable ou une tablette, plutôt que plusieurs appareils. La stratégie ministérielle sur les imprimantes a permis d'éliminer les imprimantes personnelles, ce qui signifie qu'une imprimante est maintenant partagée en moyenne par huit employés au lieu de quatre. L'initiative de mobilité de l'effectif encourage les employés à assister aux réunions uniquement avec leur appareil mobile pour éliminer l'utilisation excessive du papier. De plus, le projet de vidéoconférence du Ministère favorise le recours aux téléconférences et aux vidéoconférences comme alternative aux réunions en personne dans le but de réduire les déplacements et, par le fait même, l'utilisation de combustibles fossiles.

Les actions du ministère du Patrimoine canadien soutiennent aussi directement les objectifs de développement durable (ODD) ci-après du Programme de développement durable 2030 de l'ONU :

Objectif 12 – Consommation et production responsables

Cible 12.7 – Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

Objectif 13 – Mesure pour les changements climatiques

Cible 13.2 – Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

En outre, les activités de développement durable du Ministère soutiennent d'autres ententes et initiatives internationales, notamment le **Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement,** qui est un plan d'action annoncé par le premier ministre Justin Trudeau, par l'ancien président américain Barack Obama et par le président mexicain Enrique Peña Nieto. Ce Plan d'action détermine les activités et les résultats visés par les trois pays dans le cadre d'un partenariat durable.

Section 3 : Les engagements du ministère du Patrimoine canadien

Un gouvernement à faible émission de carbone : Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations Ministres responsables : Tous les ministres

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère 1.2	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu 3
[Les cibles ont été préalablement remplies ; s'il vous plaît, supprimez les lignes cibles qui ne sont pas pertinentes à votre ministère]	[Veuillez sélectionner les mesures de contribution qui se rapportent à vos mesures ministérielles pour la cible. Nous avons ajouté une ligne « Autre » où vous pouvez inclure des mesures ministérielles qui ne rentrent pas dans les mesures de contribution existantes,.]	[Commençant par un verbe, décrire des actions, activités ou initiatives spécifiques à votre ministère qui appuient la cible et les mesures de contribution de la SFDD que vous avez choisies dans les colonnes précédentes. Évitez d'utiliser le jargon ou des acronymes.	[Veuillez décrire comment les résultats des actions spécifiques de votre ministère contribueront à atteindre la cible.]	[Énumérez des indicateurs de rendement « SMART » qui serviront à mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des cibles (de la SFDD ou départementales). Le cas échéant, fournir des renseignements de base – un « point de départ » – pour chaque indicateur de rendement.]	[Chaque action ministérielle devrait tomber au sein d'un programme spécifique (v sous-programme) dans le répertoire des programmes de votre ministère ou dans l'AAP s'il vous plaît, nommez le programme ici.]
Réduire les émissions de GES des immeubles et du parc automobiles du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à l'atteindre d'ici 2025	Améliorer l'efficacité énergétique de nos édifices et de nos opérations	Poursuivre la lecture des compteurs de service public (gaz, eau et électricité) pour les installations du seul bien réel du portefeuille de PCH, soit l'édifice du chemin Innes, à Ottawa, de l'Institut canadien de conservation(ICC), viser des gains d'efficacité et éviter le gaspillage, et choisir d'utiliser des énergies propres dans la mesure du possible. NOTA: Les « énergies propres » sont inévitablement limitées par les engagements financiers et budgétaires existants et par les dispositions du processus fédéral	Cette action, combinée à l'utilisation d'énergies propres, réduit la demande énergétique et accroît l'efficacité opérationnelle, ce qui donne lieu à une réduction marquée des émissions de GES.	 Le Ministère continue de recueillir les données de lecture, qui montrent des gains d'efficacité à long terme. Les énergies propres sont utilisées (dans la mesure du possible). 	Services internes

¹ Vous retrouverez des directives précises sur l'élaboration des indicateurs de rendement dans la section sur les indicateurs de résultats ministériels (« Departmental Result Indicators ») du guide sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor.

² Vous pouvez indiquer ici les mesures ministérielles faisant partie de programmes qui prendront fin avant la fin de la SMDD.

³ Les indicateurs de rendement pourraient être tirés du profil d'information d'un programme ou y être utilisés par la suite.

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère 1.2	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu ³
		 actuel de dépôt de soumissions et d'octroi des marchés. Mettre en application les normes d'aménagement du Milieu de travail 2.0 du gouvernement du Canada, au besoin. Les responsables du complexe des Terrasses de la Chaudière à Gatineau, construit en 1978, lancent d'importants travaux de rénovation qui auront lieu au cours des prochaines années. Pendant les travaux, le Ministère convertira ses locaux en fonction des normes d'aménagement du Milieu de travail 2.0. 	Cette action réduit les émissions de GES et permet aux fonctionnaires de travailler d'une manière plus intelligente, plus écologique et plus saine.	L'augmentation du nombre et du pourcentage dans les projets d'aménagement en milieu de travail.	
		 Améliorer la durabilité des opérations du milieu de travail en approuvant des pratiques de gestion de l'information mettant en application la disposition de l'information transitoire (papier, courriels et disques de réseau) et en assurant la promotion de ces pratiques, conformément à la Directive sur la tenue de documents du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Éliminer tous les déchets électroniques d'une manière sécuritaire et écologique, conformément à la Directive sur l'élimination du matériel excédentaire. 	 Cette action accroît la rentabilité opérationnelle en réduisant la taille des répertoires contenant des renseignements de valeur opérationnelle et, lorsque combinée à la numérisation des documents, réduit l'utilisation du papier, qui est une source importante d'émissions de GES. Cette action appuie la réduction des émissions de GES en accroissant la réutilisation, le recyclage et la récupération des déchets électroniques, comme les vieux ordinateurs, l'équipement de bureau 	 Le pourcentage de la disposition achevée des ressources documentaires papier. (SCT) Le pourcentage des documents des ressources documentaires électroniques non structurées conservés dans des dépôts organisationnels désignés. (SCT) Le pourcentage de la disposition prévue des déchets. 	

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère 1.2	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu 3
		Réaffecter au sein du Ministère tout le matériel et les biens réutilisables ou recyclables jugés viables, là où les besoins sont connus. S'il n'y a pas de besoins pour ces articles, ils seront affichés pendant dix jours sur le site de transfert du GC, ce qui permet aux autres ministères d'incorporer gratuitement ces biens dans leur inventaire. Sinon, ils seront offerts au grand public sur le site SPAC – GC Surplus.	électronique et les téléphones mobiles. Cette action appuie la réduction des émissions de GES en accélérant la réutilisation, le recyclage et la récupération.	Le nombre de biens matériels réutilisables et recyclables réaffectés.	
		Éliminer les imprimantes personnelles, ce qui accroîtra le ratio du nombre d'employés par imprimante.	Cette action réduit la demande énergétique et les émissions de GES.	Le ratio du nombre d'employés par imprimante.	
		Mettre en place une politique permettant un appareil par utilisateur, dans laquelle on encourage chaque employé à utiliser un seul appareil technologique principal, comme un ordinateur portable ou une tablette, plutôt que plusieurs appareils.	Cette action réduit la demande énergétique et les émissions de GES.	Le pourcentage des employés qui utilisent une seule source technologique principale pour les opérations quotidiennes.	
		Encourager les employés, par le truchement de l'initiative de mobilité de l'effectif, à assister aux réunions uniquement avec leur appareil mobile, afin de réduire l'utilisation importante du papier.	Le fait d'encourager les employés à travailler numériquement réduit les émissions de GES en diminuant la production de papier, qui est une source importante de GES.	Le pourcentage des employés qui sont en mesure d'utiliser des appareils mobiles plutôt que du papier pendant les réunions fonctionnelles.	

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère 1.2	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu ³
		Répondre de façon efficace et rapide aux directives concernant le développement durable de SPAC, qui est le propriétaire majoritaire des installations et des parcs de véhicules de PCH.	Le fait de répondre efficacement et rapidement aux directives des agences responsables renforce l'engagement du Ministère de soutenir les objectifs et les cibles du but à long terme ambitieux d'un gouvernement à faible émission de carbone.	Le temps de réponse pour la mise en œuvre des directives des agences responsables.	
		Appuyer le processus d'évaluation environnementale stratégique (EES) du Ministère et veiller à l'observation de la Directive du Cabinet sur les projets de politiques, de plans et de programmes.	Cette action fait en sorte que les considérations environnementales soient prises en compte dans les processus opérationnels et les prises de décisions du Ministère, ce qui réduit inévitablement les émissions de GES.	Le pourcentage des mémoires au Cabinet (MC), des présentations au Conseil du Trésor (CT) et des autres propositions qui tiennent compte de considérations environnementales.	
	Moderniser le parc de véhicules	Assurer le suivi de la consommation du parc de véhicules du Ministère, afin de faire en sorte qu'elle corresponde aux objectifs de la SFDD.	Cette action appuie le jalon cible de la SFDD visant à établir un répertoire complet et public des émissions de GES, ainsi que de l'utilisation énergétique du gouvernement fédéral.	 La consommation globale de combustible (LEP). Le taux moyen de consommation de combustible (LEP/100 km). 	Services internes
		Répondre efficacement et rapidement aux directives concernant la modernisation des parcs de véhicules	Le fait de répondre efficacement et rapidement aux directives des agences	Le temps de réponse pour la mise en œuvre des directives des agences responsables.	

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère 1.2	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu ³
		du gouvernement du CGV, qui supervise au nom du gouvernement toutes les activités liées aux émissions de GES.	responsables renforce l'engagement du Ministère de soutenir les objectifs et les cibles du but à long terme ambitieux d'un gouvernement à faible émission de carbone.		
		Acquérir des véhicules écoénergétiques et hybrides, comme l'acquisition récente de deux véhicules hybrides pour la ministre et le sous- ministre.	Le fait de s'éloigner des combustibles qui produisent une grande quantité de dioxyde de carbone réduit les émissions de GES.	L'accroissement du nombre de véhicules écoénergétiques et hybrides achetés en tant que pourcentage du nombre total de véhicules achetés.	
		Installer des bornes de recharge aux Terrasses de la Chaudière.	Cette action accroît la durabilité de l'utilisation ministérielle des technologies propres et réduit les émissions de GES.	Le nombre de bornes de recharge actives.	
	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone au moyen du principe d'achats écologiques	Le processus d'examen d'assurance de la qualité (EAQ) de la Direction de la gestion des marchés et du matériel de PCH assure la conformité et la valeur, de même que la prise en compte de dispositions appuyant les initiatives d'approvisionnement écologique du gouvernement ainsi que l'utilisation des instruments et des modèles d'approvisionnement appropriés qui existent.	Cette action renforce l'engagement du Ministère de réduire les émissions de GES, en faisant en sorte que les objectifs du but soient intégrés aux instruments et aux processus d'approvisionnement du Ministère.	Le pourcentage des instruments d'approvisionnement du Ministère qui tiennent compte de considérations environnementales.	Services internes

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère 1.2	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu 3
		Inclure des dispositions environnementales dans tous les documents d'appel d'offres du Ministère et inviter les fournisseurs à inclure des considérations environnementales dans leurs propositions de biens et de services.	Ces actions assurent la promotion des objectifs d'un gouvernement à faible émission de carbone, dans la mesure où ces objectifs sont intégrés aux instruments d'approvisionnement utilisés par les intervenants du secteur privé	Le pourcentage des documents d'appel d'offres du Ministère qui tiennent compte de considérations environnementales.	
		Exiger des spécialistes de la gestion des achats et du matériel de suivre le cours le plus à jour sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique.	Cette action assure un degré adéquat d'expertise en la matière, afin de gérer efficacement les actions qui appuient un gouvernement à faible émission de carbone.	Le nombre et le pourcentage de spécialistes de la gestion des achats et du matériel qui ont suivi la formation sur les achats écologiques.	
		Acquérir le matériel audiovisuel, le matériel des TI et les fournitures de bureau par le truchement des mécanismes obligatoires de SPAC, qui comportent des dispositions en matière d'approvisionnement écologique.	Cette action favorise la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale en matière d'approvisionnement durable, en conformité avec les recommandations de la SFDD.	Le pourcentage de la valeur en dollars de l'équipement audiovisuel, du matériel des TI et des fournitures de bureau achetés dans le cadre des mécanismes d'achat obligatoires de SPAC et de Services partagés Canada (SPC).	
		Mettre en œuvre la pratique exemplaire qui exige que les utilisateurs de cartes d'achat suivent une formation sur l'approvisionnement écologique.	Cette action permet aux spécialistes fonctionnels de l'approvisionnement du Ministère de sensibiliser les utilisateurs ainsi que d'assurer une diligence raisonnable à l'égard des pratiques de développement durable.	Le nombre et le pourcentage de détenteurs de carte d'achat formés aux achats écologiques.	

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère 1.2	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu ³
		Faire en sorte que le soutien de l'approvisionnement et la contribution à un approvisionnement écologique soient pris en compte dans l'évaluation du rendement des gestionnaires et des spécialistes fonctionnels de la Direction de la gestion des marchés et du matériel.	Cette action oblige les gestionnaires à soutenir les objectifs de l'approvisionnement écologique liés à l'établissement d'un gouvernement à faible émission de carbone.	Le nombre et le pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés de la gestion des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice visé.	
	Promouvoir des pratiques durables en matière de déplacements	Promouvoir et encourager les téléconférences, les réunions en ligne et le recours aux outils Web de conférence, comme WebEx et Skype, plutôt que les réunions en personne.	Le fait de remplacer les outils traditionnels par des plateformes numériques pour les réunions accroît l'utilisation efficiente de l'énergie, ce qui réduit les émissions de GES.	Le pourcentage des réunions autres qu'en personne établi dans le cadre d'une taille d'échantillons moyenne.	Services internes
	Comprendre l'incidence des changements climatiques et renforcer la résilience à leur égard (protection des biens)	Renouveler la certification BOMA BEST pour un rendement énergétique et environnemental efficace, pour les installations du seul bien réel du portefeuille de PCH, soit l'édifice du chemin Innes, à Ottawa, de l'ICC.	Cette action et ses gains d'efficacité subséquents réduisent la demande énergétique et les émissions de GES, tout en correspondant aux efforts consacrés à la protection contre les impacts à long terme des changements climatiques.	Le renouvellement de la certification BOMA BEST pour un rendement énergétique et environnemental efficace.	Services internes

Autres activités et initiatives ministérielles axées sur le développement durable [Ce tableau sert à saisir les mesures, les activités ou les initiatives supplémentaires qui ne s'inscrivent pas dans les objectifs de la SFDD ci-dessus. Veuillez également l'utiliser pour décrire le travail de votre ministère qui est en lien direct avec les objectifs de développement durable des Nations Unies]	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Les programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
Les actions ministérielles qui suivent appuient directement l' objectif 12 (Consommation et production responsables) et l' objectif 13 (Mesure pour les changements climatiques) du Programme de développement durable (PDD) 2030 de l'ONU.		
• Informer les employés sur les projets écologiques et les encourager à agir de façon plus durable. GroupeEco (un groupe d'employés de PCH qui se consacre à rendre les opérations ministérielles plus écologiques et à sensibiliser le personnel aux répercussions écologiques de leurs actions au travail) développe des outils en ligne, comme la trousse d'outils des réunions écologiques.	Le nombre de visites en ligne au site Web intraministériel du GroupeEco.	Services internes
Élaborer et mettre en œuvre, en partenariat avec le GroupeEco, un plan de mobilisation interactive, afin d'informer et de sensibiliser les employés aux pratiques efficaces de développement durable au travail, à l'appui d'une gestion du changement tournée vers l'environnement.	L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation visant le développement durable.	Services internes
Encourager les régimes de travail non conventionnels comme le télétravail, et appuyer l'utilisation de transports écologiques comme le système de vélos BIXI, dans l'esprit de l'éventail des nouvelles technologies qui changent la façon dont nous travaillons.	 L'augmentation du nombre d'employés qui choisissent de travailler selon d'autres dispositions de travail. L'augmentation du nombre d'employés qui utilisent des modes de transport écologiques. 	Services internes
Inclure des dispositions liées aux considérations environnementales dans les objectifs de rendement des gestionnaires clés.	Le nombre et le pourcentage de gestionnaires clés dont les objectifs de rendement comprennent des dispositions visant des questions environnementales.	Services internes

•	Participer activement à des réunions et des forums interministériels de sous-ministres adjoints (SMA) et de directeurs généraux (DG), qui appuient la SFDD et l'écologisation du gouvernement.	•	La participation à des réunions et des forums de SMA et de DG, qui appuient les objectifs de la SFDD.	Services internes
•	Participer activement à titre de membre du groupe de travail, de l'équipe spéciale et de la communauté de pratiques de l'EES.	•	La participation aux groupes de travail, à l'équipe spéciale et à la communauté de pratiques de l'EES.	Services internes

Section 4 : Intégration du développement durable

Le ministère du Patrimoine canadien a intégré les considérations environnementales dans ses processus et ses instruments opérationnels, dans la mesure où les modèles clés et les mécanismes de livraison, comme les outils d'approvisionnement d'utilisation commune et le processus d'approbation associé aux mémoires au Cabinet (MC), comportent l'exigence de prendre en considération les questions liées à l'environnement et au développement durable. En adhérant étroitement aux directives des autorités responsables de la protection de l'environnement, soit le Centre pour un gouvernement vert (CGV) du Conseil du Trésor, le Bureau de développement durable (BDD) d'ECCC et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), le Ministère s'efforce de respecter son engagement à l'égard des objectifs de la SFDD.

La stratégie de mobilisation du Ministère a recours à une plateforme interactive de mobilisation en vue de sensibiliser les employés aux pratiques efficaces de développement durable au travail.

Évaluation environnementale stratégique (EES)

Le Ministère continue d'assurer le suivi et la surveillance des EES, et il a récemment mis à jour son processus d'EES afin de s'assurer que le processus de décisions inclue invariablement les considérations des buts et des cibles de la Stratégie ministérielle du développement durable (SMDD). Une EES relative aux propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD. Au ministère du Patrimoine canadien, le processus de l'EES comprend un procédé étape par étape, dans lequel l'utilisateur remplit une liste de contrôle ou un formulaire d'évaluation, afin de déterminer le degré d'analyse de l'impact environnemental requis pour la proposition. Les décideurs sont par la suite informés des résultats qui sont considérés comme faisant partie de la prise de décision efficace. Le processus de l'EES est dirigé par la Direction de la planification stratégique, en collaboration avec le groupe des Affaires parlementaires et du Cabinet, ainsi que la Direction générale de la gestion financière, qui s'occupe des soumissions du Conseil du Trésor.

Le ministère du Patrimoine canadien continuera de veiller à ce que les considérations et responsabilités environnementales soient clairement définies dans les accords de contribution et les ententes de partenariat régissant une gamme de projets et d'initiatives tels que l'organisation d'événements sportifs, commes les Jeux du Canada ainsi que les festivals et les célébrations, dont la fête du Canada. Les ententes de financement pour des projets d'infrastructure qui traitent de divers sujets, y compris le soutien aux pôles créatifs et l'infrastructure éducative provinciale et territoriale dans les communautés de langue officielle en situation de minorité comprendront également des engagements quant aux buts et objectifs de la Stratégie ministérielle du développement durable (SMDD).

Les résultats des évaluations du ministère du Patrimoine canadien seront rendus publics lorsqu'une initiative qui a fait l'objet d'une EES est annoncée. La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement, y compris les conséquences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en considération de façon appropriée lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.